



Communiqué de Presse

Développement clé pour la Convention de Barcelone : le couloir des cétacés en mer Méditerranée devient une Aire marine protégée

Cette mesure va protéger environ 3,500 rorquals communs, le deuxième plus grand animal vivant sur la planète après la baleine bleue. Ces cétacés utilisent ce couloir sous-marin chaque année pour migrer vers le Golfe du Lion, au large des côtes françaises

02 août 2018, Athènes - Un couloir marin de 1.350 km, situé au large des côtes espagnoles, a été déclaré Aire marine protégée par l'Espagne et proposé pour inclusion sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM), dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée. Ce couloir est utilisé comme une autoroute migratoire par beaucoup d'espèces de cétacés en Méditerranée. Dix mammifères marins sont menacés dans ce corridor, parmi lesquels la baleine à bosse et le dauphin bleu.

« La déclaration de ces 46.385 km² comme Aire marine protégée par l'Espagne est l'un des développements les plus importants de ces dernières années pour la Convention de Barcelone et son Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée », a déclaré Gaetano Leone, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée de l'ONU Environnement – Convention de Barcelone (PAM).

Plusieurs activités humaines peuvent menacer les cétacés, parmi lesquelles la pêche, le transport maritime et l'exploration et exploitation pétrolières et gazières en mer. Avec cette initiative, des mesures de prévention spécifiques vont être mises en place pour réguler les activités humaines en mer. Cela aura un impact positif au-delà des limites du corridor sur l'ensemble de la mer Méditerranée, ainsi que sur d'autres secteurs. Des bénéfices écologiques seront générés par la protection des espèces, et des bénéficies économiques découleront de l'utilisation durable des ressources et des revenus du tourisme.

Quand elles sont bien gérées, les Aires marines protégées sont des mécanismes efficaces pour protéger la vie marine. Avec l'adoption des Objectifs de développement durable, 193 pays se sont engagés à protéger au moins 10 pour cent des zones côtières et marines d'ici 2020. L'Espagne a maintenant atteint et dépassé cet objectif. Cependant des progrès restent à faire au niveau de la Méditerranée ainsi qu'au niveau global. Aujourd'hui les Aires marines protégées couvrent seulement 8.9 pour cent de la mer Méditerranée, et 5.3 pour cent de la totalité des océans.

Pour faire face à ce challenge, le PAM a développé une feuille de route pour soutenir les efforts de création de nouvelles zones protégées en Méditerranée. Avec cette feuille de route, le PAM soutien notamment les Gouvernements de la Méditerranée à identifier de nouvelles aires prioritaires, à vérifier la mise en œuvre des mesures, à conduire des évaluations, et à créer des synergies avec d'autres secteurs comme la pêche ou le tourisme.

« Gérer efficacement cette nouvelle Aire marine protégée sera certainement le prochain défi à relever et exigera des efforts, de la collaboration et de l'engagement », souligne Gaetano Leone. « Le secrétariat de la Convention de Barcelone félicite le gouvernement d'Espagne, et attend avec impatience l'inclusion officielle





Communiqué de Presse

du corridor dans la liste des ASPIM lors de la 21ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 21) en décembre 2019 ».

La liste des ASPIM a été créée en vertu de la Convention de Barcelone pour promouvoir la coopération dans la gestion et la conservation des zones naturelles, ainsi que dans la protection des espèces menacées et de leurs habitats. Aujourd'hui, la liste des ASPIM comprend 35 sites. Si le corridor des cétacés est inclus, il deviendra la deuxième plus grande ASPIM, après le Sanctuaire Pelagos.

* * *

A Propos du Plan d'action pour la Méditerranée de l'ONU Environnement (PAM)

Le Plan Action pour la Méditerranée de l'ONU Environnement (PAM) est un effort de coopération visant à mettre en œuvre la Convention de Barcelone. Adoptée en 1976, la Convention de Barcelone a pour but la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, tout en promouvant les plans régionaux et nationaux contribuant au développement durable. Aujourd'hui, 21 pays bordant la mer Méditerranée, ainsi que l'Union européenne, sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Lorene Didier, PAM, +33 6 17 47 92 04, lorene.didier@un.org